



Assurer sereinement toutes les traversées d'audit Qualiopi version 2



Rester à flot dans l'océan Qualiopi



Piloter sa qualité dans la durée

Audit • Traçabilité • Preuve • Sérénité

CFS+ • Compétences • Formations • Systèmes
© CFS - Tous droits réservés - Version 1.0 - 2026

Rester à flot dans l'océan Qualiopi



Piloter sa qualité dans la durée

Audit • Traçabilité • Preuve • Sérénité

CFS+ • Compétences • Formations • Systèmes
© CFS - Tous droits réservés - Version 1.0 - 2026

Rester à flot dans l'océan Qualiopi



Piloter sa qualité dans la durée

Audit • Traçabilité • Preuve • Sérénité

CFS+ • Compétences • Formations • Systèmes
© CFS - Tous droits réservés - Version 1.0 - 2026

Version 2 du 7 septembre

Ce document accompagne la préparation d'un audit Qualiopi v2 applicable au 01/11/2026

- ❖ Plus qu'un mode d'emploi, c'est un livre de bord ;
- ❖ Il donne des repères pour les 7 tempêtes à traverser ;
- ❖ Il permet de prendre des notes en cours de navigation, comme le font tous les marins.

Votre Qualipilote 2 est destiné à être utilisé **pendant l'audit**. Voici comment bien le documenter pour un pilotage serein, en tenant bien la barre de la qualité de votre organisme concourant au développement des compétences

› Article L6313-1

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2019

Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4

Les actions concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sont :

1° Les actions de formation ;

2° Les bilans de compétences ;

3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;

4° Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article [L. 6211-2](#).

La partie 6 du livre III code du travail vous accompagnera, avec le repère de la numérotation en L63 (loi), D63 (décret) et R63 (article du code).

Le référentiel Qualiopi V2 se lit comme **une gestion de projet**.

Il structure l'action du prestataire de formation **avant, pendant** et **après** la réalisation des prestations, tout en imposant une **veille permanente** dès l'existence juridique de l'organisme, comme pour n'importe quelle entreprise.



Les temps d'une conduite de projet

AVANT le projet

Préparer, informer, concevoir

Tempête 1 - Critère 1 : information du public

Tempête 2 - Critère 2 : conception et adaptation des prestations

PENDANT le projet

Mettre en œuvre, suivre, ajuster

Tempête 3 - Critère 3 : accueil, accompagnement et suivi des bénéficiaires

Tempête 4 - Critère 4 : moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Tempête 5 - Critère 5 : compétences des personnels mobilisés

APRÈS le projet

Analyser, corriger, améliorer

Tempête 7 - Critère 7 : appréciations, réclamations et amélioration continue



Une tempête permanente

Tempête 6 – Critère 6

Veille réglementaire, métiers, compétences et environnement professionnel

Cette tempête n'est **pas séquentielle**.

Elle s'exerce **en continu**, dès l'obtention d'un numéro **SIREN**, et conditionne la capacité de l'organisme à rester conforme dans la durée.



Note de navigation

Lire Qualiopi v2 comme une gestion de projet permet :

- ❖ De donner du sens à l'enchaînement des critères ;
- ❖ De mieux anticiper les attentes de l'auditeur ;
- ❖ De piloter la qualité sans subir le référentiel.



7 critères, 7 tempêtes, dans vos têtes

Tempête 1

Critère 1



A	B
Critère 1	Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
Indicateur 1	Informier le public visé via des supports et canaux de diffusion
	Site web
	Convention
	Contrat
	annexe accessibilité
Indicateur 2	Communiquer sur les performances par prestation
	Taux de satisfaction sur le site
Indicateur 3	Communiquer les résultats des certifications pro. (OF, CFA, VAE)
	Si aucun RNCP
	Indicateur non audité

- ❖ La vague n°1 de la tempête 1 concerne **l'information délivrée au public avant toute entrée dans l'une des actions concourant au développement des compétences, telles que définies à l'article [L6313-1 du code du travail](#)**
 - Les actions de formation ;
 - Les bilans de compétences ;
 - Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) ;
 - Les actions de formation par apprentissage.
- ❖ Les trois vagues de la tempête 1 portent sur la **transparence de l'offre** et la loyauté de l'information délivrée au public, depuis la présentation des prestations jusqu'à la communication de leurs résultats.

Tempête 2

Critère 2



A	B
Critère 2	L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations.
Indicateur 4	Analyse et étude des besoins en formation
	Guide pour entretien téléphonique
	Formulaire d'inscription
Indicateur 5	Objectifs opérationnels et évaluables
	Site web
	Convention
	Contrat
Indicateur 6	Adapter les contenus et modalités aux obj. et publics
	Programme
	Déroulé pédagogique
Indicateur 7	Adéquation formation et contenus avec référentiel RNCP (OF, CFA)
	Si aucun RNCP
Indicateur 8	Évaluation des acquis en entrée de formation / Positionnement (OF, CFA)
	Test de positionnement
	Auto évaluation
	Indicateur non audité

La vague n°4 de la tempête 2 concerne l'analyse préalable des besoins des bénéficiaires, réalisée avant toute entrée dans l'action, afin de concevoir une prestation adaptée aux objectifs poursuivis et aux profils des publics accueillis.

Éléments objectivables : entretiens, questionnaires, formulaires d'inscription, échanges préalables tracés et archivés.

Adéquation entre la demande exprimée, les objectifs de la prestation et les capacités du bénéficiaire à s'y engager utilement..



Alertes Décret 2025-500 relatif à la certification professionnelle et Décret 2026-728 relatif au référentiel national qualité
Sans attendre la V2.1 du Guide de lecture (V10 si vous préférez), considérez que les indicateurs 3, 7 et 16 s'appliquent aussi bien aux certifications RNCP qu'aux certifications RS et aux blocs de compétences RNCPC. Article L6323-6.1 du code du travail

Tempête 3

Critère 3



A	B
Critère 3	L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
Indicateur 9	Accueil des stagiaires / Informations pratiques
	Convocations distancielles et présentielles "
	Règlement intérieur applicable aux stagiaires
Indicateur 10	Adaptation des méthodes aux publics et suivi des bénéficiaires
	Scénarios pédagogiques
	Annexe accessibilité
Indicateur 11	Évaluer l'atteinte des objectifs
Indicateur 12	Favoriser l'engagement des participants / Traitement des abandons
	Carte mentale de l'indicateur
Indicateur 13	Alternance et suivi des apprentissages (OF et CFA)
Indicateur 14	Exercice de la citoyenneté (CFA)
Indicateur 15	Informier les apprentis sur leurs droits et devoirs (CFA)

La vague n°9 de la tempête 3 concerne **l'accueil des bénéficiaires** et la **transmission des informations pratiques nécessaires** au bon déroulement de la prestation, en amont et au démarrage de l'action.

Cet accueil formalise les conditions de participation (convocations, accès aux locaux ou aux environnements distanciels, règlement intérieur applicable, contacts utiles) et permet au bénéficiaire de **se repérer clairement dans le cadre proposé**, tant sur le plan organisationnel que pédagogique.

Tempête 4

Critère 4



A	B
Critère 4	L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
Indicateur 17	Moyens hum. et tech. et envt approprié / Inventaire
Environnement	
en présence	locaux
à distance	plateformes
Matériels	
en présence	matériel
à distance et en présence	outils informatiques formateur/stagiaires
RH et équipes pédago.	liste des intervenants
	Organigramme fonctionnel
Indicateur 18	Mobiliser les diff. intervenants internes et/ou ext. / Coordination
	CV
	Profil LinkedIn
	Organigramme fonctionnel
Indicateur 19	Ressources pédagogiques / Mettre à dispo. du bénéf. des ress. pédago. et appropriation
Indicateur 20	Disposer d'1 pers. pour la mobilité / 1 réf.handi. / 1 Conseil de perfectionnement (CFA)
	Hors CFA
	Indicateur non audité hors catégorie Apprentissage

La vague n°17 de la tempête 4 concerne la mise à disposition de moyens humains, techniques et d'environnement adaptés à la réalisation des prestations, en cohérence avec les objectifs poursuivis, les publics accueillis et les modalités mises en œuvre (présentiel, distanciel ou hybride).

Alerte [Décret 2025-500](#) !

La tempête-critère 4 est partie intégrante du décret relatif à la certification professionnelle, avec l'obligation de démontrer la réalité de l'existence des ressources a techniques, pédagogiques et d'encadrement

Tempête 5

Critère 5



A	B
Critère 5	La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
Indicateur 21	Compétences en amont / Mobilisation et éval. des cptces des interv. adaptées aux presta.
	Modalités de recrutement
	CV
	Formations réalisées/prévues
Indicateur 22	Développement des compétences / Entretenir et dvper les cptces des salariés
	TNS aussi

C'est calme ici !!! Mais attention quand même !

La vague n°21 de la tempête 5 concerne la mobilisation de personnels **internes et externes, compétents et qualifiés** pour mettre en œuvre les prestations, en cohérence avec les objectifs poursuivis, les publics accueillis et les modalités de réalisation.

La vague n°22 de la tempête 5 concerne l'entretien et le **développement des compétences des salariés**, par des actions planifiées et tracées (formation, tutorat, analyse de pratique, veille, retours d'expérience).

Pour les externes sous-traitants, rendez-vous à la vague de l'indicateur 27 de la tempête du critère 6 !

Tempête 6

Critère 6



A	B
Critère 6	L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
Indicateur 23	Veille lég. et rgtaire de la forma. et exploitation / Réglementation formation
Indicateur 24	Veille évol. cptces, métiers et emplois sect. et exploitations enseigts / Métiers
Indicateur 25	Innovations technologiques et pédagogiques
Indicateur 26	Mobiliser en faveur des PSH et PMR / Handicap
	Annexe accessibilité : ajouter lien Uri AGEFIPH
Indicateur 27	Respect du RNQ si sous-traitance ou portage salarial
	Si aucun sous traitant
Indicateur 28	Coconstruire l'action de formation / FEST (OF, CFA)
	Si pas d'AFEST
Indicateur 29	Dvpt act. par inser. pro. Apprentiss. Autre étude pour dvpt des conaiss. (CFA)
	Hors CFA
	Indicateur non audité

La veille n'est pas un luxe ! C'est une condition de longue vie dans un monde en mouvement perpétuel.
Observer, analyser et exploiter en continu, afin de prévenir les dérives, corriger les écarts et sécuriser la qualité des prestations.

Ici, le pilote est en vigie.

Il surveille, devant et derrière.

Il transmet l'information pour l'exploiter, corriger et anticiper.

Sans veille active, la trajectoire se dégrade avant même que la tempête n'arrive.

Calme 7

Critère 7



A	B
Critère 7	Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.
Indicateur 30	Recueillir les appréciations des parties prenantes
Bénéficiaires (indépendants)	
Financeurs	
Équipes pédago.	
Entreprises concernées	
Indicateur 31	Traiter des difficultés et des réclamations
Difficultés	
Réclamations	
Aléas	
Indicateur 32	Mesurer les améliorations à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations / Implémentation de l'amélioration continue / Contrôle qualité opérationnel
Indicateur 33	Recueillir l'appréciation des apprenants sur les contenus et les enseignements dispensés (CFA)

Calme 7 – Arrivée au port

Fin de traversée. Temps du bilan.

Analyser ce qui a fonctionné, ce qui a dysfonctionné.

Traiter les insatisfactions, prévenir les récides.

Consolider ce qui fait la réussite.

Quand tout va bien, **on n'accélère pas**, on comprend pourquoi. **Pour que ça dure !**

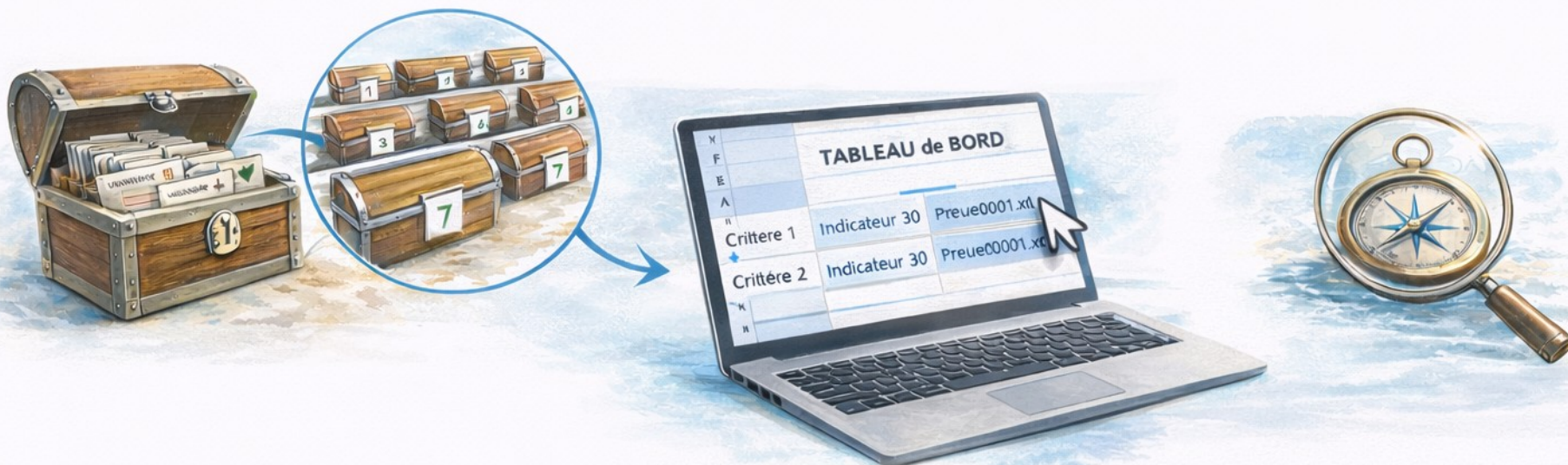
Comment activer le Qualipilote 2 pendant un audit Qualiopi

1 - Avoir déposé ses éléments de preuves documentaires dans le coffre à preuves. 7 coffres, un par critère. Autant de tiroirs dans chaque coffre que d'indicateurs dans le RNQ, Référentiel national qualité.

2 - Avoir créé des liens hypertexte dans les lignes de chaque indicateur du tableau de bord. Les liens sont cliquables vers des preuves se trouvant dans le coffre à preuves, et ailleurs.

3- Avoir tout bien vérifié la veille de l'audit. S'être entraîné à piloter son audit, avec une autre personne en face à face, de préférence.

Succès garanti !



Chers marins de la qualité,

Une traversée ne se juge pas seulement à l'état du navire à l'arrivée, mais à la manière dont il a été mené, corrigé, ajusté, parfois ralenti, pour arriver **entier, solide et fidèle à sa route**.

Qualiopi v2 n'est pas une tempête à subir. C'est une navigation à apprendre. Avec ses règles, ses courants, ses zones calmes et ses grains imprévus.

Qualipilote 2 est né de cette conviction :

La qualité ne se décrète pas, elle se pilote. Elle s'observe, se documente, se questionne, se fait vivre.
Et quand tout va bien, on ne fonce pas tête baissée : on comprend *pourquoi...* pour que cela dure.

Si vous arrivez ici, c'est que vous avez veillé. Devant. Derrière. Ensemble.
Le port est atteint. Mais la mer, elle, continue de bouger.

Bon vent pour la suite de votre navigation.

Michel Baujard

Président, fondateur de CFS+, CERTIFSPROS+, MESCERTIFS, QUALIPILOTE 2



Michel Baujard

Président fondateur – Répertoires nationaux. Qualiopi. MesCertifs.



Kataline Baujard

Directrice – DPO.



Sarah Mmadi

Responsable administrative et commerciale de formation professionnelle – Référent handicap.



contact@cfsplus.fr

+33 7 66 30 34 64

cfsplus.fr

mescertifs.fr

qualipilote.fr

Votre livre de bord : vos notes pendant l'audit

Comme tout bon marin, vous devez tenir un livre de bord à chacune de vos traversées, à chaque audit, quel que soit le cycle, quel que soit l'organisme certificateur.

Conservez-le précieusement. Partagez-le avec votre équipe. Revenez sur les points faibles. Analysez les points forts.

Comparez les livres de bord de chaque traversée, de chaque audit. Constatez les progressions.

Anticipez tous les contrôles qui vous attendent, après votre audit de certification Financeurs et administrations : OPCO – CDC – France Travail – Région – DREETS – CNIL – DGCCRF. Archivez vos documents dans vos coffres à preuves. Un coffre par audit, c'est plus sûr et plus pratique.

Conservez votre abonnement pour accéder à l'archivage obligatoire de vos dossiers d'audits Qualiopi V1 comme V2.

Tempête 1	Critère 1
Indicateur 1	
Indicateur 2	
Indicateur 3	



Tempête 2	Critère 2
Indicateur 4	
Indicateur 5	
Indicateur 6	
Indicateur 7	
Indicateur 8	

Tempête 3	Critère 3
Indicateur 9	
Indicateur 10	
Indicateur 11	
Indicateur 12	
Indicateur 13	
Indicateur 14	
Indicateur 15	
Indicateur 16	

Tempête 4	Critère 4
Indicateur 17	
Indicateur 18	
Indicateur 19	
Indicateur 20	

Tempête 5	Critère 5
Indicateur 21	
Indicateur 22	



Tempête 6	Critère 6
Indicateur 23	
Indicateur 24	
Indicateur 25	
Indicateur 26	
Indicateur 27	
Indicateur 28	
Indicateur 29	

Calme 7	Critère 7
Indicateur 30	
Indicateur 31	
Indicateur 32	
Indicateur 33	

SYNTHÈSE CYCLE 1

Audit	Date	Certificateur	Auditeur	Commentaires
Initial				
Surveillance I				

SYNTHÈSE CYCLE 2

Audit	Date	Certificateur	Auditeur	Commentaires
Renouvellement 1				
Surveillance R1				

SYNTHÈSE CYCLE 3

Audit	Date	Certificateur	Auditeur	Commentaires
Renouvellement 2				
Surveillance R2				

Conditions d'utilisation et d'accès au Qualipilote 2

L'utilisation du Qualipilote 2 et de ses contenus est soumise à l'acceptation des

Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

Et des

Conditions Générales de Vente (CGV)

La durée de l'abonnement est de 14 mois. Il sera automatiquement renouvelé à l'échéance. Un nouveau Qualipilote 2 sera alors mis à votre disposition pour l'audit suivant.

Il est essentiel de conserver les traces de tous ses audits. Pour anticiper les nombreux contrôles des financeurs et des administrations, qui doivent pouvoir vérifier la réalité de vos preuves **jusqu'à six ans en arrière**.

Désormais, France Compétences déclenche également des contrôles, y compris sur site, en particulier pour vérifier la réalité de vos moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement (tempête-critère 4).

([décret 2025-500 du 6 juin 2025](#)).

[Télécharger les CGV](#)

[Télécharger les CGU](#)

[Passer commande de son Qualipilote 2](#)